



En 1782, les insurgés séquestrent des magistrats genevois à la place Bel-Air

HISTOIRE • Prémabule de la fin de l'ancien régime, la «révolution avortée» est marquée par la prise en otage des principaux leaders conservateurs à l'Hôtel des Balances. Une intervention étrangère y mettra fin.



MARIO TOGNI

La scène se déroule le 8 avril 1782. Genève est en proie à l'émeute, à l'aube d'une prise d'armes bientôt perçue comme une répétition générale de la Révolution française. Dès le matin, des attroupements de Natifs – des habitants sans droit de cité – sont signalés dans le faubourg Saint-Gervais et à la place Bel-Air. La colère gronde contre le pouvoir qui vient de refuser l'application d'un édit (loi) élargissant les droits des habitants. On crie «aux armes!», le tocsin retentit. Des insurgés obtiennent la garde des portes de la cité: le gouvernement veut éviter l'effusion de sang et cède ses positions.

Les bourgeois «représentants»¹, aussi en lutte contre l'oligarchie au pouvoir, prennent la tête de l'attaque par défaut de pouvoir l'empêcher. Dans les rues de Genève, ils arrêtent les principaux leaders conservateurs et les prennent en otage. Parmi ces «Négatifs», qu'on appelle ainsi en raison de leur refus systématique d'accorder de nouveaux droits au peuple, plusieurs sont des membres du Petit Conseil (exécutif) et du Conseil des Deux Cents (législatif).

Des sacs de blé pour lits

Dans l'*Histoire de Genève*, Jean-Pierre Ferrier raconte: «Onze d'entre eux, arrêtés et conduits au milieu d'une foule hurlante et menaçante, passèrent la nuit à la Grenette (*le grenier de Genève*, ndr) sur des sacs de blé.» Le lendemain, ils sont conduits avec d'autres – dix-sept personnes au total – à l'Hôtel des Balances, place Bel-Air, où ils seront séquestrés durant plus de deux mois. D'abord retenus dans une salle commune, les otages sont finalement dispersés par groupes dans les chambres de cet établissement parmi les plus fameux de la ville.

Comment en est-on arrivé là? Depuis le début du XVIII^e siècle, Genève est en proie à une agitation quasi permanente. Accaparé par les familles patriciennes, le pouvoir est contesté par les Bourgeois, qui ont le droit de



Photo datée de 1898. Plus d'un siècle après les événements de 1782, l'Hôtel des Balances – rebaptisé Hôtel de la Balance comme on le voit sur l'enseigne à gauche de la photo – trône toujours au 2 rue du Rhône, au coin de la place Bel-Air.

CENTRE D'ICONOGRAPHIE GENEVOISE

vote mais dont les prérogatives sont limitées.

Dès la fin du siècle, «les Natifs constituent une troisième force d'opposition avec son propre programme de revendications, explique l'historien Marc Neuenschwander. Ils contestent l'ordre juridique en place mais aussi l'ordre social.» Natifs et Habitants n'ont aucun droit politique et sont discriminés sur le plan professionnel.

La révolution de 1782 tire donc sa source dans ce contexte mais se précipite à la suite d'une série d'événements: une année plus tôt, les insurgés avaient déjà pris les portes de la ville et imposé, armes à la main, cet «Edit bienfaisant» qui accordait notamment aux plus anciennes familles de Natifs l'accès à la bourgeoisie.

Ingérence étrangère

C'était sans compter la résistance féroce des Négatifs, fortement appuyés par le Comte de Vergennes, mi-

nistre français des Affaires étrangères. Ce dernier estime que la nouvelle loi est «nulle» car votée sous la contrainte. Les cantons alliés de Berne et de Zurich, ainsi que la Prusse, se rallient à ce point de vue. La menace d'une intervention française se précise.

La situation va toutefois pourrir encore une année, ponctuée de vaines tentatives de conciliation. Le 18 mars 1782, 900 citoyens montent à l'Hôtel de Ville pour exiger du Petit Conseil l'application de l'édit en question. Sa réponse, intransigeante, est rendue le 7 avril, le lendemain éclate l'émeute conduisant à l'enfermement des magistrats. Les Bourgeois prennent le pouvoir et «expurgent le gouvernement de ses éléments les plus conservateurs», poursuit Marc Neuenschwander. La première décision des organes rénovés? La mise en œuvre immédiate de l'édit contesté. De nombreux Natifs sont ainsi admis à la bourgeoisie.

A l'étranger, l'insurrection est très mal reçue. Une intervention armée se prépare. Rejoints par le royaume de Sardaigne, la France et le canton de Berne «sont résolus à mater la révolution», écrit Jean-Pierre Ferrier. La ville est bientôt assiégée: sur les collines voisines, l'artillerie des forces étrangères est prête à bombarder.

Sévère retour de bâton

Un ultimatum est lancé: le gouvernement genevois est sommé d'ouvrir les portes de la ville et de bannir vingt-et-un chefs représentants. Dans les murs, les insurgés sont tiraillés: la bataille est perdue d'avance mais la foule se dit prête à combattre. Il revient à une commission de 120 citoyens de trancher, le 1^{er} juillet. Un premier tour de scrutin penche en faveur de la résistance. Un second, probablement falsifié, entérine la décision inverse: Genève rend les armes. Des chefs sont molestés

par des habitants en colère. C'est la débânde!

Le lendemain, les otages toujours retenus à l'Hôtel des Balances – certains avaient été libérés entre-temps – sont finalement relâchés. Entrés dans la ville, les généraux annulent toutes les décisions du pouvoir révolutionnaire transitoire. Pour les vaincus, le retour de bâton va être rude. Les meneurs sont exilés à perpétuité ou bannis pour dix ans.

Une chape de plomb s'abat sur la population, alors qu'un Edit de pacification – rebaptisé Edit noir – est adopté. Désormais, toute modification de la Constitution devra avoir l'aval des puissances garantes, la France en premier lieu. Les pouvoirs du Conseil général³ sont limités, les cercles politiques abolis et la garnison renforcée de 400 soldats. «Genève va vivre sous un régime policier», commente Marc Neuenschwander.

Le climat de calme forcé qui prédomine durant les années suivantes est illusoire. Les troubles reprennent dès 1789, portés par la chute de l'Ancien régime en France, avant que Genève ne vive à son tour une vraie révolution. I

¹Le terme «représentant» provient du droit accordé à la bourgeoisie de déposer des «représentations», qui s'apparentent à des pétitions.

²*Histoire de Genève (vol. 1)*, sous la dir. de Paul-E. Martin, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1951.

³Le Conseil général est le corps électoral, soit l'ensemble des personnes ayant le droit de vote (Citoyens et Bourgeois). Ils sont environ 1500 au XVIII^e siècle.

Les lieux de la contestation (3/15)

On les traverse sans un regard. On les visite sans se douter qu'ils ont été témoins d'une histoire sociale plus agitée qu'on ne le croit. Cet été, *Le Courrier* met le focus sur une histoire locale, incarnée dans notre paysage quotidien, et pourtant bien loin de l'image paisible et ordonnée que la Suisse aime à donner. co

JEUNES VERTS VAUDOIS

Pub pour le petit crédit visée

Les panneaux publicitaires vantant le crédit à la consommation ont tendance à se multiplier, constatent les Jeunes Verts vaudois, qui dénoncent l'insistance de ces réclames. «Ces affiches nous choquent: c'est de l'incitation au surendettement», s'insurge Xavier Company, leur vice-président. En réponse à ce «matraquage», sa formation lance une campagne de contre-affichage. Objectif: rendre attentif le public, et tout particulièrement les jeunes, à l'illusion de l'argent facile véhiculée par les organismes de crédit. Mais aussi interpeller la sphère politique.

Les visuels mettent en scène de jeunes adultes à la mine désemparée ou en colère. Au bas des affiches, des slogans, tels que «Quatre ans et un divorce pour rembourser un canapé» ou «Quinze ans d'angoisse pour rembourser ma nouvelle voiture sport».

Pour les Jeunes Verts, la législation actuelle est trop laxiste. La Loi sur le crédit à la consommation (LCC) impose certes la mention du taux de remboursement, des coûts supplémentaires ainsi que des risques d'endettement, dès lors qu'une publicité porte sur une offre de crédit. En revanche, la réclame pour le petit crédit en tant que tel, désormais réprimée, n'est pas soumise à cette obligation.

La pratique devrait cependant bientôt évoluer. Les Chambres fédérales préparent en effet la révision de la LCC. L'avant-projet, largement soutenu par la commission de l'économie et des redevances du National, prévoit justement l'interdiction de la publicité agressive pour le petit crédit. Mais pour les jeunes écologistes, cette mesure reste trop timorée. En particulier parce qu'elle prévoit de

confier aux professionnels du crédit le soin de définir ce qu'est une pub agressive. Xavier Company doute que les décisions prises aillent réellement dans le sens de la protection des consommateurs. «C'est pourquoi, à notre avis, il faut aller plus loin et interdire toute publicité pour le petit crédit.»

Cet aspect de l'avant-projet laisse aussi sceptique la Fédération romande des consommateurs (FRC). «En soi, le concept de publicité agressive est déjà assez vague, du point de vue juridique. Ensuite, l'autorégulation risque de poser problème», explique son avocate, Florence Bettschart. La FRC salue en revanche la volonté d'instaurer un contrôle sur l'octroi des crédits à la consommation. Ces prêts sont aujourd'hui accordés trop facilement, y compris à des personnes endettées, relève Florence Bettschart. ACR

EXTENSION DE COINTRIN

Noé 21 lance une pétition

MARIE NICOLET

«Stop Cointrin sans limite», pétition lancée par l'association écologiste Noé 21, il y a une dizaine de jours, a déjà récolté quelque 190 signatures. Destinée au Grand Conseil, elle a pour but de freiner l'extension de l'aéroport, et particulièrement le projet de construction de la nouvelle «aile est» (notre édition du 12 juin). «Qui dit aéroport plus grand, dit plus de vols et donc plus d'émissions de CO₂», commente Philippe de Rougemont, de Noé 21.

Le représentant de l'association commente: «Cointrin est traité comme une exception par le canton, concernant les émissions de carbone, ce qui n'est pas satisfaisant pour la lutte contre le réchauffement climatique.»

Par cette pétition, l'association entend créer le débat en mobilisant la population et en impliquant les autorités. Le texte souligne que le kérosène pour l'aviation était l'agent énergétique le plus vendu en 2011 et que sa vente a augmenté de 78% entre 2000 et 2011. Cette forte augmentation est due à la multiplication des vols

«low cost» qui représentent actuellement 42% des vols de l'aéroport. Elle note aussi que ce dernier se trouve parmi les aéroports avec les taxes les plus basses d'Europe.

Noé 21 espère récolter plus de 1000 parrains d'ici au mois de septembre, même si aucun délai n'a été fixé définitivement. «La pétition va être envoyée aux communes riveraines de l'aéroport et à différentes associations telles que le WWF ou l'Association transports et environnement. On compte sur un effet boule-de-neige», commente Philippe de Rougemont.

En ce qui concerne l'agrandissement de l'aéroport, Noé 21 s'y est toujours fortement opposé. Une coalition emmenée par l'association a d'ailleurs déposé le 11 juin dernier, une opposition à la demande d'approbation des plans pour l'extension de l'aéroport, auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). Ce dernier devrait prendre prochainement une décision concernant l'extension de l'aéroport.

La pétition peut être signée sur internet: <http://tinyurl.com/AVAAZ-Stop-Cointrin>